

## Plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire

### ■ Session du 19 juin 2018

### ■ Avis présenté par M. Laurent MANACH, au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche – Innovation »

*Entendues les interventions de MM. Didier ROBERT (CGT), François HALLIGON (LPO),  
Mmes Florence LACAZE (CRAJEP), Marie-Jeanne BAZIN (CCIR),*

*Entendue l'intervention de M. Sébastien PILARD, Vice-Président Croissance  
bleue et développement international de la Commission Entreprise,  
développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et  
recherche,*

**95 votants. Adopté par 89 voix pour, 6 abstentions, 0 contre.**

Le CESER souhaite souligner la qualité du document proposé et notamment l'organisation de ce plan d'actions très clairement structuré autour de deux axes principaux au sein desquels sont décrites dix « fiches actions ». Chacune des fiches actions reprend de façon synthétique des éléments de contexte, propose des objectifs, identifie des actions pouvant être menées dans ce cadre et se termine par un calendrier et par une liste des partenaires devant être associés lors de la mise en œuvre de ces actions.

Le plan d'actions est organisé de la manière suivante :

### **AXE 1 : STRUCTURER LA FILIERE**

- Fiche action 1 : Approfondir la connaissance de la filière nautique pour mieux l'accompagner
- Fiche action 2 : Offrir un continuum de solutions de soutien aux projets nautiques
- Fiche action 3 : Initier une animation coordonnée de la filière nautique
- Fiche action 4 : Assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises nautiques
- Fiche action 5 : Faire naître une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage des bateaux de plaisance en Pays de la Loire
- Fiche action 6 : Favoriser l'export des entreprises nautiques ligériennes

### **AXE 2 : DEVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES POUR UN NOUVEAU MODELE DE PLAISANCE**

- Fiche action 7 : Encourager les nouveaux modes d'aménagement pour adapter l'offre portuaire aux nouveaux enjeux de la plaisance
- Fiche action 8 : Favoriser l'innovation technique et de service par la transition numérique de la filière nautique
- Fiche action 9 : Renforcer l'attractivité touristique du nautisme en Pays de la Loire.
- Fiche action 10 : Développer les pratiques nautiques à finalités éducative, de loisir et sportive

Le plan d'actions devra être complété d'un chiffrage pour mesurer et évaluer l'intensité donnée aux mesures décrites mais également pour identifier les opérations déjà lancées ou ne nécessitant pas de financement complémentaire.

Le CESER salue notamment la fiche action n°5 de l'axe 1 destinée à faire naître une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage des bateaux de plaisance en Pays de la Loire, en effet, le soutien régional pour la création d'une telle filière sera de nature à contribuer au développement de l'économie circulaire.

Egalement, le CESER est très favorable au renforcement de l'innovation technique et de service par la transition numérique de la filière nautique traité dans la fiche action n°8 de l'axe 2 : il s'agit d'un enjeu majeur pour préparer l'avenir de la filière tant les usages sont bouleversés par la transition numérique. Désormais, les propriétaires de bateaux sont en

attente de plus de facilité et d'automatisme, de confort et de services associés et les plaisanciers vont jusqu'à privilégier la location au détriment de la propriété.

Le développement des nouvelles technologies et des nouveaux usages doit se comprendre de manière globale et concerne également les nouveaux modes d'aménagement pour adapter l'offre portuaire aux nouveaux enjeux de plaisance dont les propositions sont repris dans la fiche action n°7 de l'axe 2. Il est à noter que l'offre de « ports à sec » permettra une économie d'espace et réduira les impacts sur les espaces naturels littoraux, tout en participant à la réduction des coûts qui ouvrira l'accès du nautisme à un public plus large.

Ces nouveaux modes d'aménagement des ports tiendront donc compte des développements technologiques et usages parmi lesquels le développement de la motorisation électrique sera dimensionnant avec le besoin associé en recharge rapide.

Le CESER pense que ce plan d'actions pourrait intégrer la réflexion sur la gestion des ports et les modèles économiques associés.

En ce qui concerne l'attractivité touristique du nautisme, il est souhaitable de ne pas se limiter aux périodes estivales mais de s'inscrire tout au long de l'année, d'embrasser tous les publics et de toucher tous les territoires en s'appuyant sur les clubs sportifs, les associations et les acteurs locaux.

Dans le domaine du patrimoine immatériel, la réhabilitation, par exemple, de fêtes nautiques de qualité, fluviales, lacustres et maritimes peut contribuer à revitaliser le nautisme en Pays de la Loire. La qualité des eaux est pour cela indispensable.

Toutes les disciplines nautiques doivent être concernées par ce plan. Des initiatives du type « Toutes voiles dehors » devraient être élargies à l'ensemble des disciplines nautiques dès le plus jeune âge et le CESER rappelle que l'excellence sportive passe par des équipements homologués (comme une piscine olympique qui n'est pas disponible en Pays de la Loire) et des infrastructures accessibles au plus grand nombre.

Enfin, le nautisme représentant un enjeu fort pour plusieurs régions françaises de la façade maritime, le CESER rappelle la nécessité de coopération notamment avec les régions limitrophes afin d'assurer les plus grandes chances de succès à ce plan d'actions.